

9160

MAIRIE DU 4° SECTEUR

CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS DU 17 SEPTEMBRE 2024

La séance est ouverte à 18 heures à la Mairie du 6/8 par Madame La Maire.

Mme la Maire.- Mesdames et Messieurs, bienvenue pour ce conseil de rentrée. Je vais appeler le benjamin de votre assemblée Lee FERRERO à faire l'appel.

(M. Lee FERRERO procède à l'appel.)

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2024

Mme la Maire.- Le quorum étant atteint, ce conseil d'arrondissements peut valablement démarrer. Je déclare la séance ouverte.

En premier lieu, je vais vous présenter le procès-verbal de notre dernier conseil d'arrondissements. Y a-t-il des demandes de rectification sur ce procès-verbal ? Non. Je le mets donc aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté à l'unanimité.

(Le procès-verbal du 25 juin 2024 est adopté à l'unanimité.)

Mme la Maire.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci beaucoup à vous tous d'être présents pour ce conseil de rentrée. Je vais commencer par vous souhaiter à toutes et tous une excellente rentrée. On a passé un été tous ensemble qui a été extrêmement vivant avec l'accueil des Jeux olympiques, avec le club 2024 sur nos plages, avec l'Olympiade culturelle qui a animé pendant de longs mois et qui a amené ces Jeux olympiques, puis avec l'été marseillais qui a permis à beaucoup de Marseillaises et Marseillais de profiter d'un été qui a battu son plein.

En premier lieu, je voudrais commencer par remercier les agents de cette mairie de secteur, puis aussi l'ensemble des agents de la fonction publique qui, chacun dans leurs responsabilités, ont su répondre présents au rendez-vous de ces nombreuses animations qui ont su répondre à ce qu'on attendait d'elle et eux. Merci beaucoup à toutes et tous. Merci beaucoup aux bénévoles aussi qui ont accompagné la période des Jeux olympiques. *(Applaudissements.)* Cela a été merveilleux de les avoir avec nous pendant cette période pour pouvoir renseigner nos visiteurs. Cet été a été riche. Il nous a remplis d'énergie pour la rentrée.

Cette rentrée, on l'a vécue tous ensemble dans notre communauté scolaire. Je dois vous dire le sentiment qui est le nôtre, nous, qui avons la joie et la responsabilité d'accompagner les communautés scolaires dans les joies et dans les peines. Je voudrais vous dire la joie qui a été celle de l'ensemble des communautés scolaires de découvrir à la rentrée, pour de nombreuses écoles, des bâtiments dont on avait pu prendre soin pendant l'été, de découvrir les types de fournitures, de découvrir

le périscolaire encore une fois amélioré pour permettre aux parents et aux enfants de vivre le mieux possible tout cela.

Je voudrais aussi vous parler des peines et qu'on puisse tous ensemble avoir une pensée émue pour la communauté scolaire de l'école des Bergers qui a perdu une de ses enseignantes, Isabelle. C'est une enseignante qui a beaucoup marqué son environnement et je pense qu'on peut dire qu'on adresse une pensée chaleureuse au nom du conseil d'arrondissements à cette communauté scolaire et à la famille, évidemment, d'Isabelle.

La rentrée est aussi celle des associations. On accueille jusqu'au 5 octobre nos portes ouvertes dans nos centres municipaux d'animation. C'est l'occasion pour de nombreuses associations de venir proposer aux habitants du secteur les différentes animations qu'elles ont programmées et qu'elles mettent à leur disposition. Je vous invite toutes et tous à venir rencontrer nos centres municipaux d'animation jusqu'au 5 octobre.

La rentrée a été aussi notre Carrefour Des Engagés, la semaine dernière, qui a pu permettre de donner une place encore particulière à ces associations. C'est important de parler d'elles, ces associations, puisque vous allez voir dans ce conseil d'arrondissements que nous allons voter encore une fois de nombreuses subventions. Nous sommes évidemment extrêmement heureux de le faire parce que ces associations jouent un rôle majeur dans la vie de nos quartiers, que ce soit des associations de commerçants, des associations sportives, culturelles et dans tous les domaines sociaux qu'elles peuvent occuper.

Bonne rentrée à toutes et tous dans le dynamisme de nos vies. Si vous le voulez bien, je vous propose qu'on passe à l'examen des rapports. Sans plus attendre, je laisse la parole à madame Masson pour qu'elle puisse nous présenter le premier rapport.

Rapport 24-40973-DC

DIRECTION GÉNÉRALE AJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Pôle Lecture Publique - Dons de documents des collections courantes - Approbation des conventions de dons des documents conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations, écoles ou organismes à but non lucratif d'intérêt général.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON.- Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs les habitants et les habitantes, j'ai l'honneur ce soir de présenter quatre rapports à la place de mon collègue, Cédric JOUVE dans le champ culturel. Ces quatre rapports sont soumis à votre approbation par Monsieur l'Adjoint en charge de la Culture pour toutes et tous, de la création du patrimoine culturel et du cinéma, j'ai nommé Monsieur Jean-Marc Coppola.

Pour le premier rapport, il s'agit de donner des documents à des associations. Ces documents sont issus des bibliothèques de notre ville et, dans le cadre de ce qu'on appelle une campagne de

désherbage, certains ouvrages sont confiés aux associations. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions sur ce rapport numéro 1? Non. Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté.

(Le rapport 24-40973-DC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-40998/DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation des conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON.- Il s'agit de la nouvelle convention de subventionnement conclue entre la ville de Marseille et diverses associations ou organismes. Il y en a deux dans notre secteur. Ces associations interviennent en particulier dans le champ de l'éducation artistique et culturelle et sont plus particulièrement destinées au public de 0 à 12 ans et de 12 à 25 ans. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Avez-vous des questions sur ce rapport? Non. Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-40998/DC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41093/DBEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DES BATIMENTS ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX - PÔLE ENTRETIEN TOUT BATIMENT - Plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la Ville de Marseille - Phase 1 - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON.- Je suis particulièrement contente de vous présenter ce rapport. Il s'agit d'un rapport très important puisqu'il concerne un plan de rénovation et de réaménagement du réseau des bibliothèques de territoire de la ville de Marseille. C'est la première phase. Nous sommes concernés dans notre secteur par deux bibliothèques : la bibliothèque de Bonneveine et la bibliothèque de Castellane.

Elles ne seront pas rénovées dans un premier temps, mais elles ont reçu aussi un audit et des travaux importants vont être faits. Toutes les bibliothèques de Marseille vont être rénovées. Cela va permettre d'apporter du confort, mais aussi de permettre de nouveaux usages, notamment les usages du numérique. Nous sommes très contents de cette délibération. Elle a reçu, bien sûr, un avis favorable de la commission. Merci beaucoup.

Mme la Maire.- Avez-vous des questions pour la bibliothèque? Non. Je m'associe à l'enthousiasme de Madame MASSON pour ce plan pluriannuel pour nos bibliothèques qui ont bien besoin que l'on prenne soin d'elles. Je le mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Adopté à l'unanimité.

Mme Juliette MASSON.- J'ai quand même omis un point très important. Il s'agit quand même d'un programme pluriannuel à 6500 000 euros. C'était important de le préciser.

(Le rapport 24-41093/DBEC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41307-DC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une cinquième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2024 - Approbation des conventions et avenants

Rapporteur : Mme Juliette MASSON

Mme Juliette MASSON.- Il s'agit aussi d'approuver une cinquième répartition pour des associations et des organismes culturels au titre des subventions 2024. Dans notre secteur, 12 associations sont concernées pour un montant global de 837 500 euros sur toute l'année. Ce rapport a aussi reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Avez-vous des questions? Non. Je mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité. Merci Madame MASSON.

Monsieur VINCENT va nous présenter les rapports 5 et 6, puis le rapport 19. Vous avez reçu un additif. Il a été déposé sur la table, si vous n'avez pas le temps d'en prendre connaissance.

(Le rapport 24-41307-DC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41052-DS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Aménagement de terrains de basketball 3x3 sur le territoire de Marseille Phase 2 - Approbation de la convention de mécénat entre la Ville de Marseille et la Caisse d'Épargne CEPAC

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, tout d'abord, j'aimerais dire un petit mot sur les Jeux olympiques. Merci au sport de nous avoir offert cette précieuse parenthèse où nous avons pu nous rassembler autour de valeurs universelles. Le sport, trop souvent relégué au second plan, est pourtant un puissant ciment social, un espace où les différences culturelles, sociales et économiques s'effacent pour laisser place au dépassement de soi et à la solidarité.

Nous devons donner au sport la place qu'il mérite dans nos écoles, dans nos temps libres, dans nos vies, pour rétablir ce lien trop souvent coupé. Donnons-nous rendez-vous sur les stades,

sur les terrains, dans les piscines, sur les routes, pour toujours plus de partage, d'émotions et de fraternité. Ensemble, faisons que le sport fasse les forces vives de notre société et que cette flamme continue de briller bien au-delà des Jeux olympiques. Madame la Maire.

C'est pourquoi, sur proposition de Monsieur JIBRAYEL, je vous sou mets le rapport numéro 5 sur l'approbation de la convention de mécénat entre la ville de Marseille, la Caisse d'Épargne CEPAC et l'ANS pour l'aménagement de terrains de basket 3x3, qui est un sport olympique, sur le territoire de Marseille où on a une magnifique médaille d'argent. Dans le cadre de la politique sportive, la Ville de Marseille souhaite l'accès aux infrastructures de qualité à tous sur l'ensemble de son territoire en améliorant la qualité des équipements sportifs par la réhabilitation et la rénovation des terrains, notamment de basketball, situés dans tous les quartiers de Marseille.

Nous portons pour la ville de Marseille une politique sportive engagée qui va chercher les financements où ils sont. Pour la deuxième phase de ce plan, la Caisse d'Épargne, l'ANS et la Ville de Marseille se lient pour rénover 10 nouveaux terrains, ce qui porte le total à 21 terrains sur Marseille. En ce qui concerne le secteur 4, deux terrains vont être rénovés et améliorés sur le Complexe Jean BOUIN. Cette démarche s'accompagne d'un engagement écologique fort, car ces stades seront recouverts par des panneaux photovoltaïques, ce qui permettra aux sportifs de jouer toute l'année. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je le mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41052-DS est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41268-DS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 4^{ème} répartition 2024 - Approbation de conventions

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- Toujours proposé par Monsieur JIBRAYEL, je vous sou mets à l'attribution des subventions aux associations sportives. C'est la quatrième répartition pour 2024. Dans le 4e secteur, dans le champ de l'insertion sportive, nous avons 2000 euros pour l'association Académie d'Aïkido du Vieux-Port, situé dans le 6e arrondissement et, dans le champ de sport de compétition et de loisirs, nous avons un total de 48 000 euros pour trois associations (AMSCAS, Sardines Triathlon et le CMB), ce qui porte un total à 50 000 euros pour le secteur 4. Ce rapport a eu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas d'intervention, je le mets aux voix. Qui est contre? Qui

s'abstient? Il est adopté à l'unanimité. Je vous propose de présenter dès maintenant le rapport numéro 19.

(Le rapport 24-41268-DS est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41339-DETECES

Service commerce et artisanat - Attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants - Approbation de conventions - Vote à nouveau de la convention n°2023-81977

Rapporteur : M. Cyprien VINCENT

M. Cyprien VINCENT.- J'ai la chance et le bonheur d'avoir la délégation de représenter le quartier Vauban. Madame Rebecca BERNARDI, adjointe en charge du commerce, des préemptions commerciales, de l'artisanat et des noyaux villageois, soumet à ce conseil d'arrondissements l'attribution de subventions pour l'année 2024 aux associations de commerçants.

Le renforcement de l'animation commerciale, culturelle et sociale de proximité constitue un axe central de développement local. Cela implique la mise en place d'initiatives visant à dynamiser les quartiers, les acteurs associatifs et notamment les associations de commerçants. Ils organisent tout au long de l'année des animations festives, des événements culturels et sociaux, des marchés, des animations de rue, par exemple, qui jouent un rôle clé dans la formation des espaces urbains et favorisent la cohésion sociale.

La ville, en s'appuyant sur ces acteurs de la vie de quartier, cherche ainsi à créer un cadre de vie solidaire et attractif. Il est donc soumis à l'approbation de notre conseil d'arrondissements de voter le versement du solde de la subvention initiale d'un montant de 3400 euros sur les 7000 euros de sa globalité.

Mme la Maire.- Je le mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup Monsieur VINCENT.

(Le rapport 24-41339-DETECES est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-40742-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations en faveur du lien social - Fêtes de quartier - 3^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues. De nouveau, en ma qualité d'adjointe de notre mairie de secteur déléguée, entre autres, à la vie associative, je suis très honorée de présenter ces rapports. Sans vouloir paraphraser vos propos liminaires, je m'y inscris totalement puisque cette série de rapports illustre l'engagement

continu de notre majorité municipale à soutenir de manière concrète le tissu associatif de notre ville, pilier essentiel de la cohésion sociale, du développement local et de la transition écologique.

Ces rapports témoignent également de notre volonté d'ancrer et de dynamiser les liens sociaux au quotidien, essentiels à la qualité de vie des habitantes et des habitants et montre à quel point notre soutien est diversifié et répond aux besoins spécifiques de chaque quartier et de chaque région pour faire de Marseille une ville où chacune et chacun trouve sa place et participe à la construction d'un avenir plus inclusif et durable.

Deux axes structurent cette série de rapports. Le premier concerne l'animation de la vie locale dans le quartier et le second axe met davantage l'accent sur l'inclusion et la solidarité. Je commence avec le rapport numéro 7. L'objet de ce rapport est d'autoriser l'attribution de subventions aux diverses associations qui organisent des fêtes de quartier. Est soumise à votre approbation une troisième répartition des crédits de l'année 2024 d'un montant de 139 955 euros. Une association est concernée dans le 6/8 : Terre ludique pour leurs fêtes de quartier Lodi. D'ailleurs, je vous invite tous et toutes à venir participer le 13 octobre rue Pierre Laurent pour cette belle fête qui va comprendre de nombreuses activités ludiques, éducatives, culturelles, mais aussi sportives. Ce rapport nous est proposé par Monsieur HEDDADI et il a reçu un avis favorable de la commission. Merci beaucoup.

Mme la Maire. - S'il n'y a pas de demande d'intervention, je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Monsieur MARANDAT. Qui vote pour? Il est adopté.

(Le rapport 24-40742-DLSVAEC est adopté à la majorité : M. MARANDAT (Retrouvons Marseille) s'abstient.)

Rapport 24-40743-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors - 3^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO. - Dans le rapport numéro 8, est soumise à votre approbation l'attribution de subventions à des associations œuvrant en faveur des seniors. Dans le cadre d'une troisième répartition des crédits 2024 d'un montant de 17 700 euros. Une association est concernée dans le 6/8. Il s'agit de l'Institut de gérontologie sociale pour son dispositif «Allo service personnes âgées.» Ce rapport nous est proposé également par Monsieur HEDDADI. Il a également reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté.

(Le rapport 24-40743-DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41004-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'intérêt social - 4^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation, l'attribution de subventions à des associations d'intérêt social dans le cadre d'une quatrième répartition des crédits 2024 d'un montant de 56300 euros. Deux associations sont concernées dans le 6/8. Une Terre Ludique pour son projet d'action sociale par le jeu à destination des centres sociaux marseillais et Action Azur SST pour sa proposition de sensibilisation à la prévention des risques d'accident et aux gestes de secourisme. Ce rapport nous est également proposé par Monsieur HEDDADI et il a également reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Qui vote contre? Qui s'abstient? Monsieur MARANDAT. Il est adopté.

(Le rapport 24-41004-DLSVAEC est adopté à la majorité : M. MARANDAT (Retrouvons Marseille) s'abstient.)

Rapport 24-41006-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT - Attribution de subventions à des associations d'Animation Urbaine - 3^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation l'attribution de subventions à des associations d'animation urbaine dans le cadre d'une troisième répartition de crédits 2024 d'un montant de 22000 euros. Deux associations sont concernées dans le 6/8 : l'association des terres intérieures pour ces animations urbaines autour du jardin collectif de Frais-Vallon et l'Association de promotion de l'ingénierie socio-éducative pour les JO Paralympiques Solidaires de l'Hippodrome Borély. Ce rapport nous est également proposé par Monsieur HEDDADI et il a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Monsieur MARANDAT s'abstient. Il est adopté.

(Le rapport 24-41006-DLSVAEC est adopté à la majorité : M. MARANDAT (Retrouvons Marseille) s'abstient.)

Rapport 24-41007-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Soutien aux équipements sociaux - 5^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation l'attribution de subventions aux centres sociaux dans le cadre d'une cinquième répartition des crédits 2024. La Ville de Marseille a décidé de renforcer son engagement envers les centres sociaux en soutenant leur fonctionnement quotidien tout en stimulant l'innovation et la créativité au bénéfice des habitantes et des habitants. Désormais, la ville de Marseille a augmenté sa quote-part pour l'animation globale de points d'animation (*inaudible 00:22:12*) avec la CAF.

Pour toute la durée de cette convention-cadre 2024/2027, la ville de Marseille va accorder près de 12 millions d'euros. Parmi les actions phares soutenues par la municipalité, nous trouvons :

- La stabilisation des postes clés;
- Le financement de l'activité estivale, notamment l'ouverture des centres sociaux au mois d'août. Ce sont 44 centres sociaux qui ont été ouverts toute l'année, contre 10 en 2021.
- Le soutien à des projets innovants et territoriaux axés sur la famille;
- Un accent en particulier en 2024 sur la validation et le financement de 91 projets famille et jeunesse;
- Le recrutement de 10 référents jeunes;
- Cette fois-ci, une aide exceptionnelle pour atténuer les coûts énergétiques et logistiques des centres sociaux utilisant les locaux municipaux.

Quatre associations sont concernées dans le 6/8. La Ligue de l'enseignement FAIL 2013 pour le centre social Bonneveine/Vieille chapelle, l'IFAC pour le centre social Julien Notre-Dame-du-Mont, Mer et colline et le centre socioculturel du Roy d'Espagne. Ce rapport vous est proposé par Monsieur Ahmed HEDDADI et il a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup pour les centres sociaux. Qui vote contre? Qui s'abstient? Monsieur MARANDAT. Qui vote pour? Il est adopté.

(Le rapport 24-41007-DLSVAEC est adopté à la majorité : M. MARANDAT (Retrouvons Marseille) s'abstient.)

Rapport 24-41010-DLSVAEC

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - SERVICE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET ENGAGEMENT

- Attribution de subventions à des associations agissant en faveur des Familles - 3^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme Alexandra D'AGOSTINO

Mme Alexandra D'AGOSTINO.- Est soumise à votre approbation une attribution de subventions à des associations agissant en faveur des familles dans le cadre de la troisième répartition des crédits 2024 pour un montant de 26700 euros. Une association est concernée dans le 6/8 : l'École des Parents et des éducateurs des Bouches du Rhône, Centre de pédagogie familiale pour trois actions (un espace rencontre, consultation de soutien à la fonction parentale et familiale et une action de médiation familiale.) Ce rapport nous est proposé par Madame NARDUCCI et il a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté. Merci beaucoup, Madame D'AGOSTINO, pour cette série de rapports. Je passe la parole dès à présent à Monsieur PERENCHIO pour le rapport numéro 13.

(Le rapport 24-41010-DLSVAEC est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41336-DCV

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE AU QUOTIDIEN - DIRECTION DU CADRE DE VIE - PÔLE ESPACE PUBLIC - Abattement partiel pour l'exercice 2024 de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) des commerçants situés sur une partie du quartier Prado plage et aux abords de la promenade Georges Pompidou du fait des travaux de réaménagement du site et de l'organisation de manifestations dans le cadre de l'événement exceptionnel des Jeux Olympiques Paris 2024

Rapporteur : M. Elliott PERENCHIO

M. Elliott PERENCHIO.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, le présent rapport a pour objet d'octroyer un abattement de six mois sur la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants aux abords de la promenade Pompidou, commerces se trouvant en face du parc balnéaire du Prado. C'est dans le cadre de l'accueil des Jeux olympiques 2024. Il y a eu en effet d'importants travaux de voirie et la réalisation de la marina. Il y a eu l'arrivée de la flamme. Il y a eu aussi la réfection des contre-allées de la promenade Pompidou et tout ceci a généré des problèmes de stationnement, des fermetures de parkings récurrents qui ont limité l'accès à ces commerces. C'est dans ce contexte particulier que la ville de Marseille souhaite accompagner ces commerces par cet abattement. Le rapport a un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Madame PILA demande la parole.

Mme Catherine PILA.- Merci Madame la Maire. Enfin! Enfin, les commerçants de Prado plage sont pris en considération. Nous les avons rencontrés à plusieurs reprises et ils ont exprimé leur inquiétude. Une inquiétude toujours d'actualité, notamment sur

l'animation qui s'appelle La voie est libre et qui court sur la corniche un dimanche par mois. Ils n'appartiennent pas au périmètre de La voie est libre et pourtant ils en subissent les conséquences puisque la piétonnisation, qui, au contraire, devrait générer des bénéfices et leur apporter un chiffre d'affaires assez conséquent ces jours là, les prive de clientèle, et ce dès le samedi, puisqu'ils sont impactés par des interdictions de stationner devant leur établissement.

Serait-il possible de prendre en compte cette demande qui est une demande forte de leur part? Ils connaissent des difficultés. Monsieur PERENCHIO en a fait état. La Métropole s'en est saisie dès qu'elle a été sollicitée, il y a plusieurs mois déjà. La question de La voie est libre reste d'actualité pour eux. C'est vraiment un manque à gagner très conséquent sur la journée du samedi, sur la soirée du samedi et sur la journée du dimanche également. Si la mairie pouvait avoir un œil bienveillant sur leurs revendications qui nous semblent tout à fait légitimes, je pense que ce serait bienvenu.

Mme la Maire.- Merci beaucoup, Madame PILA, pour l'interpellation que vous nous faites. Sachez que c'est quelque chose dont on a eu l'occasion de parler directement avec la présidente de l'association des commerçants que je vois au fond de la salle. Bonjour Madame. Effectivement, c'est un sujet qui nous paraît absolument légitime au niveau de la mairie de secteur. On l'a donc adressé à la mairie centrale. On travaille effectivement à la possibilité d'étendre ce périmètre.

J'en profite pour vous dire que par rapport aux difficultés de ces commerçants qui interviennent dans une zone qui a été relativement reléguée ces 20 dernières années, il nous paraît évidemment légitime d'accompagner ces commerçants. C'est pour cela que l'on est très heureux de voter aujourd'hui cet abatement. Cela ne suffit pas. C'est-à-dire qu'on travaille, vous le savez, à remettre en état le cadre global, notamment de la place de l'Honnêteté qui a été inaugurée l'été dernier. On travaille sur la place de l'amiral Muselier. Je voulais juste préciser, puisque vous êtes là, que j'ai eu l'occasion de requérir Madame VASSAL et Monsieur MUSELIER, chacun dans leurs compétences pour leur demander l'accompagnement de ces commerces.

Je crois que la Métropole a répondu qu'elle serait en mesure de le faire, mais on attendait le montant précis. Je ne sais pas si cela peut être donné aujourd'hui. En revanche, je ne crois pas que l'on ait une réponse de la région. J'en profite Monsieur PERNEY, parce que dans la compétence de l'accompagnement économique, je pense que ce serait super que la région puisse manifester son intention.

M. Ludovic PERNEY.- C'est la compétence de la ville.

Mme la Maire.- L'accompagnement des commerces est la compétence de la ville? C'est très bien! Cela veut dire qu'on ne sera pas attaqués au tribunal administratif quand on délibérera sur l'aide aux commerçants. Merci beaucoup, Monsieur PERNEY, pour

cette excellente nouvelle. Je mets ce rapport aux voix. Qui vote contre sur l'accompagnement des commerces? Personne. Qui s'abstient? Ce rapport est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41336-DCV est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41341-DETECES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE FILIÈRES FONCIER RAYONNEMENT - Attribution de subventions aux structures œuvrant en faveur du développement économique de Marseille, de l'insertion professionnelle et de l'emploi - Approbation de conventions et avenants

Rapporteur : M. Baptiste LUSSON

M. Baptiste LUSSON.- Madame la Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Le rapport numéro 14 est proposé par la direction du dynamisme économique, de l'emploi et du tourisme durable. Il concerne des subventions d'un montant de 95 000 euros au total pour des structures dans l'insertion professionnelle. Sur notre territoire, nous avons deux structures : l'association Festin pour 15 000 euros et Imago pour 10 000 euros. Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Je le mets aux voix. Qui est contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41341-DETECES est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41394-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur de la lutte contre les discriminations - 4^{ème} répartition - Approbation des conventions annexées

Rapporteur : M. Lee FERRERO

M. Lee FERRERO.- Je vais vous présenter le rapport numéro 15 qui concerne la quatrième répartition pour les associations qui œuvrent en faveur de la lutte contre les discriminations. Sur notre secteur, l'association Perseiden est concernée pour un montant de 3 000 euros. C'est une association qui met en œuvre des projets pour favoriser l'accès à l'art et mettre en place des projets artistiques pour les personnes en situation de précarité, notamment les jeunes et les personnes en situation de handicap. Cette association met en place des projets qui vont permettre le lien autour des différents pays de la Méditerranée. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Merci beaucoup. Monsieur PERNEY.

M. Ludovic PERNEY.- Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt ce rapport. J'ai simplement une petite question. L'adresse de l'une des

associations est à Paris. Je voulais savoir un peu plus de précision parce que je crois que c'est l'association ANAFE.

Étant donné que c'est le contribuable marseillais qui paye, je voudrais savoir, au sein de ce conseil d'arrondissements, quelles sont les initiatives de cette association pour les Marseillaises et pour les Marseillais. Je vous remercie.

Mme la Maire.- Merci beaucoup Monsieur PERNEY. Comme vous le savez, notre conseil d'arrondissements rend un avis pour les subventions qui relèvent.... Excusez-moi, je vais finir si cela ne vous ennuie pas.

M. Ludovic PERNEY.- Je peux reprendre le micro sans parler. Allez-y, Madame la Maire.

Mme la Maire.- Notre conseil d'arrondissements rend un avis pour les subventions du secteur. Votre question est très intéressante.

M. Ludovic PERNEY.- Elle est à Paris. Nous allons voter des subventions, donc ce serait intéressant de savoir à quoi elles correspondent.

Mme la Maire.- Pouvez-vous reprendre le micro, Carole? Merci beaucoup. On n'est pas dans un débat. C'est le travail que font les conseillers d'arrondissements. Ils précisent sur quelle subvention on vous demande votre avis. On vous demande aujourd'hui votre avis sur une subvention de 3000 euros pour l'association Perseiden, dont Lee FERRERO vient de vous donner le contenu. Pour l'association que vous mentionnez, si vous le voulez bien, je vais vérifier et vous faire une réponse écrite puisqu'elle ne correspond pas aux prérogatives de ce conseil d'arrondissements.

M. Ludovic PERNEY.- Je vous remercie, Madame la Maire, mais vous comprenez bien qu'on ne peut pas voter un ensemble de subventions quand il y a une adresse parisienne. On aimerait bien savoir quelles sont les actions pour les Marseillaises et les Marseillais dans cette association. Merci.

Mme la Maire.- Vous avez la parole, Monsieur MARANDAT.

M. Bernard MARANDAT.- J'en profite pour ce rapport et pour beaucoup d'autres aussi. C'est vrai que, comme vous le faisiez remarquer, les conseils municipaux maintenant se succèdent et se ressemblent. Ce sont uniquement ou presque uniquement des rapports saupoudrés de subventions aux différentes associations qui doivent avoir, selon vous, une certaine utilité pour le futur et pour peut-être les prochaines élections. Il faut quand même se rappeler que cet argent, que vous distribuez si généreusement à beaucoup de vos amis, est quand même pris dans la poche des Marseillais.

Les Marseillais ne sont pas tous intéressés par votre idéologie et, en particulier, pour celle-ci sur laquelle il y a pas mal de rapports sur lesquels j'ai donné une abstention. En effet, dans le quartier, ce n'était pas tellement significatif, mais celle-là en particulier, je ne pense pas que ce soit dans l'intérêt de tous les Marseillais et que les Marseillais à qui on

prend de l'argent pour ce genre de subventions ne soient pas tout à fait d'accord pour cela. Je me fais leur porte-parole pour dire que les subventions, c'est bien, une ville en a besoin, mais il y a quand même un petit peu des limites de temps en temps.

Mme la Maire.- C'est noté. Les subventions, c'est bien, mais il y a des limites. Qui vote contre? Qui s'abstient? Le rapport est adopté. Merci beaucoup.

M. Ludovic PERNEY.- Je voudrais dire pourquoi on s'abstient.

(Plusieurs intervenants s'expriment en même temps.)

Mme la Maire.- On aura l'occasion de revenir dessus au conseil municipal. Vous n'hésitez certainement pas avec les représentants de votre groupe, vous n'en faites pas partie, j'en suis désolée, mais le représentant de votre groupe n'hésitera certainement pas à poser la question en commission du conseil municipal. Les commissions se tiennent en ce moment.

(Le rapport 24-41394-DSPI est adopté à la majorité : Mme PILA, M. PERNEY, Mme ZOUAGHI, M. MERY (Une volonté pour Marseille) et M. MARANDAT (Retrouvons Marseille) s'abstiennent.)

Rapport 24-41374-DML

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL - Attribution de subventions à des associations et autres structures - 2^{ème} répartition

Rapporteur : Mme Christine JUSTE

Mme Christine JUSTE.- Ce rapport est présenté par la direction de la mer et du littoral. Il s'agit d'attribuer des subventions à des associations qui œuvrent pour le développement et la promotion des activités nautiques, la gestion et la protection des milieux naturels, littoraux, marins et insulaires, ainsi que l'éducation et la sensibilisation à la transition écologique.

Dans notre secteur, sont concernés le Comité départemental de Canoë-kayak des Bouches-du-Rhône, l'association Planète Mer, Septentrion Environnement ainsi que le Small Islands Organisation, le fameux SMILO qui œuvre sur le Frioul pour un montant total de 157 500 euros dans notre secteur. Ce rapport était présenté par Hervé MENCHON. Il a reçu un avis favorable de la commission. Merci.

Mme la Maire.- Avez-vous des questions? Non. Je le mets aux voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41374-DML est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41396-DSPI

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION -

Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes en situations de handicap - 4^{ème} répartition 2024

Rapporteur : Mme la Maire

Mme la Maire.- Je présente le rapport 17. Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations en faveur des personnes en situation de handicap. Une quatrième répartition. Pour nous, ce sont trois associations particulièrement : le Reg'Ard du cœur, l'ASPTT et les donateurs de voix. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité.

(Le rapport 24-41396-DSPI est adopté à l'unanimité.)

Rapport 24-41379-DSAS

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SÛRE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration - 2^{ème} répartition 2024

Rapporteur : M. Lourdes MOUNIEN

M. Lourdes MOUNIEN.- C'est aussi un rapport qui concerne les attributions de subventions. Il nous est adressé par Madame GARINO, adjointe en charge des affaires sociales. Ce sont des subventions qui aident 42 associations qui ont une action au niveau du public le plus fragile et le plus en difficulté en termes d'accompagnement et d'orientation. C'est un montant de 464 000 euros sur toute la ville. Une association est concernée dans notre secteur : l'accueil de jour Saint-Joseph, 25 000 euros. Le rapport a eu un avis favorable de la commission.

Mme la Maire.- Il y a des demandes d'interventions. Monsieur MERY.

M. Xavier MERY.- Merci de me donner la parole. Ce rapport me donne l'occasion de parler d'une situation que je trouve quand même de plus en plus dégradée. Les commerces autour de Castellane nous en parlent notamment. Il y a de plus en plus de SDF dans la rue et le SAMU social est devenu manifestement transparent. On ne le voit plus. J'en ai eu la charge. Je connais les agents, donc je connais ces dysfonctionnements. Je suis un peu inquiet de voir que toute cette lutte contre l'exclusion, la manière dont on prend ces personnes en difficulté pour pouvoir les mettre dans un logement d'abord et ensuite dans un travail semble ne pas être faite. Cette dégradation m'inquiète.

Ce sont pour la plupart de belles personnes avec lesquelles on peut discuter, dont l'état de vie se dégrade énormément. On ne voit aucun soutien pour ces personnes. Les commerçants autour en souffrent. Je vous invite, par exemple, à aller voir devant le cinéma ou le Prado tout simplement, qui sont quand même des lieux à visiter. C'est vraiment très préoccupant. J'aimerais bien que le SAMU social fasse quelque chose et que l'adjointe compétente fasse son travail. J'ai eu cette fonction et je peux vous assurer que j'étais beaucoup plus présent sur les situations de ce type. Là, abonné absent.

J'aimerais si possible que vous fassiez remonter ces questions. C'est bien que l'on donne des subventions. Il en faut pour les associations qui aident. Ce serait bien que les services de la mairie qui ne sont pas subventionnés, mais payés par nos impôts agissent aussi.

Mme la Maire.- Merci Monsieur MERY. Je crois que Monsieur MOUNIEN a quelques éléments de réponse à vous apporter.

M. Lourdes MOUNIEN.- Je vais me porter en faux par rapport à ce que vous dites. Nous sommes passés plusieurs fois à la place Castellane. On a déjà pris en charge des familles et des personnes. On fait dans les moyens que l'on a. On travaille avec l'État, la mairie centrale et, en particulier, les services de Madame GARINO qui assurent la prise en charge de ces personnes. On leur trouve des logements, on les héberge. À un moment donné, il faut aussi que chacun prenne ses responsabilités. Je rappelle que 52 % du budget du département est dédié à la solidarité. Je voudrais bien aussi que le département prenne ses responsabilités pour ces personnes. On peut taper sur la ville. En revanche, il faut arrêter aussi ce genre de discours. *(Applaudissements.)*

(Plusieurs intervenants s'expriment en même temps.)

Mme la Maire.- Merci beaucoup pour vos interventions. Je vois que Monsieur MARANDAT a demandé la parole. Je répondrai ensuite à Monsieur MERY.

M. Bernard MARANDAT.- C'était juste pour faire remarquer dans ce débat entre l'opposition et vous-mêmes, vous vous renvoyez la balle sur ce qu'il faut faire, sur ce qu'il faudrait faire, sur les moyens qu'il faut faire. Vous êtes toujours dans la même démarche, les uns comme les autres, de vous désoler des conséquences ou de faire semblant de vous désoler des conséquences, mais surtout sans jamais analyser les causes.

Mme la Maire.- On connaît votre explication, Monsieur MARANDAT. Merci beaucoup, Monsieur MERY, pour votre intervention que je vais prendre d'une manière extrêmement constructive. J'entends absolument ce que vous dites et la difficulté qui peut être ressentie par certains commerçants et par les habitants dans les quartiers quand de nombreuses personnes en situation de vulnérabilité sont présentes sur la place publique. Je l'entends absolument. On est suffisamment présents, vous et nous, dans les réunions de comités d'intérêt de quartier, notamment en lien avec les associations de commerçants pour savoir ces difficultés.

Je suis heureuse d'entendre ce satisfecit sur l'action qui aura pu être menée par la majorité précédente concernant l'action sociale. On a déjà eu l'occasion d'en discuter. Je crois que le budget de la municipalité précédente sur les actions de solidarité était de 50 000 euros annuels. Je crois que c'est à peu près cela. On peut quand même se dire que vous nous présentez une situation dans laquelle Madame GARINO ne ferait rien, elle serait aux abonnés absents. On aura l'occasion, si vous le souhaitez, avec les membres de votre groupe d'avoir ce débat en conseil municipal.

Je crois pouvoir dire la fierté collective qui est la nôtre d'avoir pu signer en tant que ville le premier plan pauvreté qu'une ville ait pu mettre en place avec l'État pour être justement en mesure d'accompagner l'ensemble de ces publics qui souffrent de situations difficiles. On parle de la situation du SAMU social. Le SAMU social a été absolument réactivé par le maire de Marseille, non seulement en termes de cadre de travail, parce que, comme vous le savez, de nombreux manquements en termes notamment de cohérence et de conformité, fragilisaient les fonctionnements du SAMU social. La presse s'en est fait l'écho. Le Maire de Marseille a justement donné les moyens pour qu'on puisse, nous, ville de Marseille, être en capacité d'intervenir sur un champ qui n'est pas directement le nôtre.

Pour autant, nous avons cette conscience et cette volonté d'avancer et nous le faisons sur nos moyens propres. Nous le faisons en lien avec les acteurs évidemment, comme l'accueil de jour de Saint-Joseph. Je crois qu'on envoie tous une pensée chaleureuse au Père François et à ses équipes qui assurent une présence formidable dans le quartier avec cette paroisse. Je crois qu'ils font tourner chaque jour 40 machines à laver pour les personnes sans domicile fixe qui viennent bénéficier d'une bagagerie, d'une douche, d'une machine. Ce sont des acteurs extrêmement importants. Les compétences sont ensuite bien sûr réparties entre différents acteurs. Mon collègue vous parlait du département qui a bien d'autres choses à faire dans ce domaine. L'État aussi est en scène dans toute cette difficulté financière, notamment à faire face à une difficulté nationale avec le pouvoir d'achat des Français qui diminue et une vulnérabilité qui augmente.

C'est bien pour toutes ces raisons que notre majorité s'engage de manière extrêmement résolue par des actions de solidarité et par des actions structurantes qui, dès l'enfance, doit permettre à chacun de trouver sa place dans la vie qui est la nôtre par cet engagement que Madame D'AGOSTINO nous racontait dans les centres sociaux notamment. C'est absolument important qu'on puisse prévoir dans notre dispositif, chacun dans nos compétences, de quoi assurer un lien qui permette de prendre soin de chacun des habitants.

Si jamais on est bon sur ce sujet et si on est tous favorables à accompagner l'accueil de jour Saint-Joseph dans ses missions, disons-le, en votant pour ce rapport. Qui vote contre? Qui s'abstient? Il est adopté à l'unanimité. Ce rapport était déjà le dernier de notre conseil d'arrondissements. Merci à toutes et tous pour votre participation. Je vous donne rendez-vous pour le prochain conseil qui aura lieu le 15 octobre prochain. Bonne soirée à toutes et tous. Merci beaucoup.

(Le rapport 24-41379-DSAS est adopté à l'unanimité.)

La séance est levée à 18 heures 43 par Madame la Maire.